



Des missions au service des Architectes et Maîtres d'Œuvre

L'ESTIMATIF SOMMAIRE

Un regard externe sur la faisabilité économique d'un projet

L'estimatif sommaire réalisé par le cabinet SECO permet de calculer le montant des travaux à réaliser, sur la base d'un avant projet sommaire ou d'une esquisse, même succincte.

C'est une étape indispensable dans le projet de construction, de réhabilitation, ou de rénovation, permettant à l'Architecte ou au Maître d'œuvre de valider de manière contractuelle auprès du Maître d'ouvrage la réalisation du projet, et surtout de gagner du temps.

LE CONSEIL

La mission de conseil du cabinet SECO permet de retenir des solutions techniques économiques et fiables permettant de respecter le budget fixé par le Maître d'ouvrage, et garantissant ainsi la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

Cette mission valorise l'Architecte ou le Maître d'œuvre par une assistance technique extérieure.

LE MÉTRÉ

Le cabinet SECO réalise à la demande du Maître d'œuvre tout type de métrés sur l'existant préalables à la conception.

Cette mission permet à la Maîtrise d'œuvre de gagner un temps précieux sur tous les chantiers de réhabilitation.

LES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le cabinet SECO réalise tous les documents techniques nécessaires en partenariat avec la Maîtrise d'ouvrage pour la création du dossier de consultation :

- Estimation des travaux à tous les stades (Esquisse, APS, APD)
- Elaboration des pièces écrites techniques et administratives
- Elaboration des quantitatifs ou cadres de bordereaux
- Analyse des offres et mise au point des marchés
- Suivi économique des opérations et vérification des travaux modificatifs
- Vérification des acomptes mensuels et des décomptes définitifs